

---

## COMBRET - CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2023

---

Le conseil municipal s'est réuni le 27 février dernier, avec à l'ordre du jour différentes délibérations et questions diverses.

Délibération pour une demande de financement de l'Etat au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) pour la rénovation énergétique d'un bâtiment communal (ancienne maison des instituteurs) et l'aménagement de 3 nouveaux logements qui seront mis en locatif annuel.

Pour ce même projet, le conseil a également délibéré pour une demande de financement auprès du département de l'Aveyron et de la région Occitanie

Délibération au titre du fonds vert pour la 3<sup>ème</sup> tranche de la rénovation de l'éclairage public de la commune : cette tranche concerne le bas du village de Combret et les hameaux de St-Amans et de Bétirac.

Transfert de bien sections : le conseil a délibéré pour effectuer auprès des services de l'Etat une demande de transfert des parcelles du bien de section de La Rayssarié à la commune.

Extinction de l'éclairage public : dans un souci d'économie et de participer à la préservation de notre écosystème et lutter contre le réchauffement climatique, le conseil a délibéré pour étendre les plages horaires d'extinction de l'éclairage public et une différenciation suivant les saisons. Ainsi Il est décidé pour l'ensemble de la commune de l'extinction de l'éclairage public d'avril à octobre de 01h à 07h puis de novembre à mars de 23h à 07h, au lieu de 01h à 06h quelle que soit la période.

En question diverses :

La programmation de l'entretien de la voirie par la communauté de communes est présentée. Il est demandé aux habitants de faire remonter les besoins pour les programmations à venir.

Il est pour projet de rénover le four à pain communal situé près de la mairie. Des premiers devis ont été effectués. Le but étant de réaliser des animations autour de la thématique des fours à pains.

Une cuisine va être aménagée dans le logement associé à l'auberge.

L'aménagement des extérieurs du belvédère (engazonnement, arbustes, arbres) va être effectuée par l'entreprise Hortensis de Combret.

Afin de communiquer directement aux habitants de la commune et à ceux qui le souhaitent, la maire envisage d'adhérer au service « Panneau Pocket » qui permet, via une application spécifique, d'envoyer des messages directement sur les téléphones des personnes qui se sont inscrite préalablement au service. Ce service viendra en compléments des mails de la mairie et remplacera le service de notification par SMS qui ne fonctionne pas convenablement.

En fin de conseil, sont évoqués, la réunion mairie et associations du 18 mars et l'opération débroussaillage du Chemin de Gamaurenc pour accéder à la rivière au niveau du rocher et coin baignade.